

COMMUNE DE HERBITZHEIM
Département du Bas-Rhin
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 janvier 2024 à 20h00

Sous la présidence de M. Michel KUFFLER, Maire
Nombre de membres en exercice : 19

Membres présents : 17

Mmes ORDITZ et SEBAA Adjointes,
M. PADRIXE Adjoint,
Mmes FALK, HERTER, KOEPEL, KRAU, LOCATELLI, MULLER, SCHMITT, STEINER
MM. BUHA, M. PEISSEL-SARAGOZA, ROGER, RUFF, WITTMAN

Absence excusée avec procuration : 2

M. GILGER pour M. KUFFLER
M. WITTMAN pour M. PADRIXE

Secrétaire de séance : Mme ORDITZ

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu précédent.
2. Avis sur la composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols (délibération n°2024-01)
3. Remboursement de l'avoir sur l'installation du groupe froid de la salle polyvalente (délibération n°2024-02)
4. Nomination d'un conseiller pour signature des actes (délibération n°2024-03)
5. Location du gymnase au club de foot de Oermingen (délibération n°2024-04)
6. Location du parking attenant au chalet forestier du lot 2 à la Société de Chasse Le Pèlerin (délibération n°2024-05)
7. Réalisation d'un trottoir rue de la gare (délibération n°2024-06)
8. Remboursement emprunts des logements seniors et sociaux (délibération n°2024-07)
9. Avis du PLU de Willerwald (délibération n°2024-08)
10. Délibération pour le poste d'adjoint (délibération n°2024-09)
11. Infos diverses.

1. Approbation du compte-rendu précédent

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont une remarque à formuler au regard de la lecture du compte-rendu.

Mme MULLER Mireille aurait souhaité que soient précisés dans le compte rendu les motifs pour lesquels M. le Maire souhaitait délibérer pour le maintien du poste d'adjoint et s'abstient donc pour ce point.

Le compte-rendu est dès lors approuvé à la majorité et 2 abstentions : Mme Muller et M. Ruff.

M. le Maire demande au conseil municipal la permission d'ajouter un point à l'ordre du jour en inscrivant au point divers une demande de subvention pour un City Stade.

Le conseil municipal donne son accord pour cet ajout.

2. Avis sur la composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols (délibération n° 2024-01)

M. le Maire informe le conseil municipal que la Région nous invite à formuler notre avis sur la composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols.

M. Padrix, Adjoint, rappelle que la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 nous demande de réduire les zones d'artificialisation des sols à hauteur de 50% de 2021 à 2031 par rapport à notre foncier de 2011 à 2021.

Une révision du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) doit de ce fait être opérée. Pour ce faire, la Région a accepté de porter la représentation des SCoT (Schéma de Cohérence territoriale) à 10 au lieu de 5, situation plus favorable pour les territoires que celle prévue par la loi.

Pour que cette composition puisse évoluer, il est impératif qu'une majorité délibère pour approuver la composition proposée, et ce avant le 20 janvier 2024, sans quoi la composition présentée dans la loi s'applique.

Proposition de Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1111-9-2,

Vu la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux, et notamment son article 2,

Vu la proposition de composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, transmise par courrier de M. le Président du conseil régional de la Région Grand Est en date du 27 octobre 2023,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Le conseil municipal de Herbitzheim,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'émettre un avis favorable sur la composition de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols telle que proposée par la Région Grand Est.
- Demande de prévoir la possibilité de suppléances, en cas d'indisponibilité du représentant ciblé dans la composition par collègues.

La présente délibération sera notifiée à M. le Président du conseil régional de la Région Grand Est.

3. Remboursement de l'avoir sur l'installation du groupe froid de la salle polyvalente (délibération n°2024-02)

M. Padrix, Adjoint, présente la facture de MB2 Production d'un montant de 2834,64€. Elle concerne l'installation du groupe froid de la salle polyvalente demandé par l'inter association et acheté par la commune.

M. le Maire propose au conseil municipal de demander à l'inter association une participation pour un montant de 2350€.

Le conseil municipal approuve ce remboursement à l'unanimité.

4. Nomination d'un conseiller pour signature des actes (délibération n°2024-03)

Le conseil municipal doit désigner un conseiller pour signer un acte en même temps que l'acheteur et en présence de l'autorité administrative habilitée à procéder à l'authentification de l'acte, à savoir le maire. M. le Maire propose ainsi de nommer Mme SEBAA Christelle, Adjointe, signataire des actes.

Le conseil municipal approuve cette nomination à l'unanimité.

5. Location du gymnase au club de foot de Oermingen (délibération n°2024-04)

M. Padrix, Adjoint, informe le conseil municipal que le club de foot de Oermingen désire soutenir l'association « Le Sourire de Clémence » qui œuvre pour améliorer le quotidien d'une enfant atteinte de la maladie de Engelman en organisant un match le samedi 28 janvier dans le gymnase de Herbitzheim. M. le Maire propose de ne pas faire payer la location du gymnase et de ne facturer au club de foot que les dépenses pour l'énergie.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

6. Location du parking attenant au chalet forestier du lot 2 à la Société de Chasse Le Pèlerin (délibération n°2024-05)

M. Padrix, Adjoint, rappelle au conseil municipal que dans le plan de chasse, le lot n° 2 a fait l'objet d'une location à l'association *Le Pèlerin* et que le parking attenant au chalet se trouvant sur ce lot sera loué à cette même association pour un montant de 2000€ / an sur une durée de 9 ans.

Le conseil municipal approuve cette location à l'unanimité.

7. Réalisation d'un trottoir rue de la gare (délibération n°2024-06)

Suite à l'installation des bennes jaunes d'apport volontaire des déchets dans la rue de la gare, M. le Maire propose de sécuriser le passage des piétons dans cette rue en réalisant un trottoir entre les arbres qui bordent la rue et la voie ferrée.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

8. Remboursement emprunts des logements séniors et sociaux (délibération n°2024-07)

M. le Maire propose de reporter ce point.

9. Avis du PLU de Willerwald (délibération n°2024-08)

M. Padrix, Adjoint, informe le conseil municipal qu'il lui appartient de donner son avis sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Willerwald.

M. le Maire propose de donner un avis favorable.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

10. Délibération pour le poste d'adjoint (délibération n°2024-09)

Ayant appris ce jour que Monsieur Peissel-Saragoza Lionel a démissionné en date du 12 janvier 2024 au poste d'adjoint au maire. Ce point est annulé.

11. Demande de subvention pour la construction d'un City Stade (délibération n°2024-10)

M. le Maire propose au conseil municipal la construction d'un City Stade près de l'aire de jeux rue de la Sarre. Le conseil municipal donne son accord pour cet investissement et sollicite une participation financière par la DETR. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

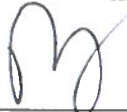
Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

12. Infos diverses

- a) M. le Maire informe le conseil municipal que la société Ostwind désire faire la présentation d'une étude sur l'éolien. La date de cette présentation sera définie ultérieurement.
- b) M. le Maire propose la mise en place d'un point relais-colis par les services de la Poste.
Mme Krau suggère d'installer ce point relais-colis près du U Express.
Si M. Zimmerman est d'accord, cet emplacement sera proposé à la Poste.

Pour copie conforme
Fait à Herbitzheim, le 17 janvier 2024

Pour signature :

Le Maire : M. KUFFLER		La secrétaire : Mme ORDITZ	
-----------------------	---	-------------------------------	--

